



AÉROPORTS DE PARIS

Déclaration de la CGT au Comité d'Entreprise du 29 juillet 2015 concernant le CRE III

La CGT partage l'avis de la Commission Consultative Aéroportuaire (CoCoAéro) du 23 avril 2015 concernant le rôle d'ADP et **de ce que devrait être le CRE** comme étant *"un outil majeur de développement de l'activité économique, commercial et touristique pour l'ensemble de la région parisienne..."*. Or, nous ne retrouvons pas cette notion dans le CRE III.

En effet, le CRE III tel qu'il est rédigé et comme ses prédécesseurs est un outil au service du capital et de fait contre les salariés.

Depuis l'ouverture du capital d'Aéroports de Paris, les salariés peuvent dresser un bilan particulièrement négatif des CRE I et II :

- Suppression de 1400 postes
- Filialisation de secteurs d'activités
- Individualisation croissante du travail
- Mobilité contrainte
- Détérioration des conditions de travail,
- Disparition des métiers et des qualifications
- Et pour finir, baisse sans précédent des investissements courants dans de nombreux secteurs d'activités.

Les salariés d'ADP peuvent constater que les seules variables d'ajustement sont : L'emploi, les salaires, les droits sociaux et les investissements utiles pour répondre aux exigences des actionnaires (l'Etat et les institutionnels).

.../...

✉ : **la CGT Aéroports de Paris**

Orly Parc – Bâtiment 630

103 Aérogare Sud - CS 90055 - 94396 Orly Aérogare Cedex

☎ : 01 49 75 06 55/56

📠 : 01 49 75 01 55

